

Séance de conseil ordinaire du 09 mars 2023 (19 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames HOURRIEZ Amandine, FRIEDRICH Céline, KACZMAREK Béatrice et Messieurs SABATIER Michel, DELVAUX Johnny, ROBIN Hervé, NORTIER Patrick, FERRARI Ludovic, FERRARI Olivier, HUDEC Lionel

Absents excusés : PAQUIS Claire, PIERRON Jimmy avec pouvoir à ROBIN Hervé et COLOMBEAU Johan avec pouvoir à FERRARI Ludovic.

Secrétaire : HOURRIEZ Amandine

Election du secrétaire de séance

Madame HOURRIEZ AMANDINE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

20230903-01 Approbation du Compte rendu de la séance du 05 et 14 décembre 2022.

20230903-02 Provision RAR Eaux

20230903-03 Date de la fête patronale

20230903-04 Tarifs Produits communaux

20230903-05 Tarifs Eaux 2023

20230903-06 Tarifs Location salle des fêtes 2023

20230903-07 Retrait communes SSE

20230903-08 Motion contre la fermeture de la maternité de Sedan

20230903-09 Divers

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

N° 20230903-01 Approbation du Compte Rendu de la séance du 05 et 14 décembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 et 14 décembre 2022.

N° 20230903-2 Provision RAR Eaux

Monsieur le maire expose le mail de la trésorerie qui nous informe qu'il convient de constituer des provisions pour les restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Le montant de la dépréciation s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes e plus de 2 ans, le taux de la provision doit être au minimum de 15 %. Monsieur le Maire propose un taux d'approvisionnement de 20 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, vote le taux de 20 % pour la provision des restes à recouvrer de plus de 2 ans avec le choix de le faire sur le régime semi budgétaire sur la M14 à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

N° 20230903-3 Date de la fête patronale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la date de la fête patronale au 3^{ème} dimanche de septembre soit le 16-17 septembre 2023.

N° 20230903-4 Tarifs Produits communaux

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour l'année 2023 comme détaillés ci-dessous, valables jusque nouvelle délibération à 11 voix pour et 1 contre.

TARIFS 2023 DES PRODUITS COMMUNAUX		
LOCATION GARAGES	Le mois	30 €
TAXE D'AFFOUAGE	Le stère	8 €
CONCESSION	CINQUANTENAIRE	250 €
COLOMBARIUM	CASE POUR 50 ANS	915 €

N°20230903-5 Tarifs Eaux 2023

Le conseil municipal approuve ces tarifs qui s'appliquent à l'eau consommée sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 avec 9 voix pour et 3 abstentions pour Messincourt et 9 voix pour, 2 abstentions et 1 contre pour Sachy.

	PRIX DE L'EAU 2023 au m ³ période de consommation à compter du second semestre 2021	
	Messincourt	Sachy
Prix du mètre cube	1.50 €	0.948 €
Redevance de prélèvement	0.20 €	
POUR INFORMATION / MEMOIRE		
Redevance antipollution	0.35 €	
Location annuelle compteur	25.00 €	

N°20230903-6 Tarifs locations salle des fêtes

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour l'année 2023 à 11 voix pour et 1 abstention, comme détaillés ci-dessous, valable jusqu'à nouvelle délibération :

TARIFS 2022 DE LOCATION DE LA SALLE MULTISPORT	
Caution	500 €
Acompte	90% du montant de la location
Consommation électrique	*Tarif en vigueur à la date de la facturation de la salle
Casse ou manquant	1,50 € pièce (verres, assiettes, couverts) au prix d'achat pour les autres ustensiles
Forfait nettoyage à la demande	60 €
Location pour les habitants - la journée (24H) - le weekend (vendredi à lundi)	(charges et vaisselle comprises) 110 € 170 €
Location pour l'extérieur - la journée (24H) - le weekend (vendredi à lundi)	(charges et vaisselle comprises) 160 € 220 €
Location café (enterrement à Messincourt) (le nettoyage des locaux reste à charge)	Gratuite (charges comprises)
Location aux associations de Messincourt	1 gratuité annuelle puis consommation électrique SAUF MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF

*** Les locations effectives avant la délibération seront facturées au tarif 2022.**

N°20230903-7 Retrait communes SSE

Vu la délibération n° 2022-33 en date du 16 décembre 2022 du Comité du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes.

Vu la notification de cette délibération par Monsieur le Président dudit Syndicat en date du 16 février 2023.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le retrait de la Communauté de commune des Crêtes Préardennaises du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes.

N°20230903-8 MOTION POUR LA DEFENSE DE LA MATERNITE DE SEDAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la Motion suivante pour le soutien à apporter à la maternité du Centre Hospitalier de Sedan qui sera adressée à Monsieur le Ministre de la Santé.

« Monsieur le Ministre,

Le Conseil Municipal de la commune de Messincourt entend vous alerter sur l'urgence de la situation qui pèse sur le devenir de la maternité du centre hospitalier de Sedan et des conséquences irréversibles d'une période de rupture imminente de ce service, si rien n'est engagé.

Réaffirmer régulièrement, l'accès aux soins est une priorité des pouvoirs publics. Depuis de nombreuses années, pour faire face à l'inégale répartition de l'offre de soins qui peut constituer un frein à l'accès aux soins de nos concitoyens, nos collectivités se sont fortement engagées et investies pour garantir, en proximité, un service public hospitalier pérenne et de qualité pour la population. Nous mettons tout en œuvre et insistons sur l'importance de préserver dans un bassin de vie socialement fragile des hôpitaux de proximité qui, en maillant le territoire, contribuent à permettre un égal accès aux soins à tous.

Le point de départ de cette dynamique s'est concrétisé par la fusion en 2018 des quatre hôpitaux de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Nouzonville pour ne constituer qu'un seul établissement Nord Ardennes, permettant de se donner les moyens de répondre aux besoins de la population et d'investir dans des projets innovants tout en améliorant l'attractivité des carrières médicales au sein de ces hôpitaux. Ces engagements sans précédent s'appuyant sur des objectifs d'un projet médical partagé et d'une coopération renforcée, inscrits dans le cadre du Plan de performance signé en 2018, ont permis de conformer, de développer, de renforcer, de créer des services, des activités ou des prestations de qualité qui ont nécessité des investissements lourds, à la hauteur des réorganisations réalisées, de plus de 20 millions d'euros qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore amortis.

Or, malgré cette dynamique engagée, la maternité de Sedan de niveau A2 connaît une crise majeure faute de remplacement des deux médecins anesthésistes dont les départs en retraite sont annoncés pour mars 2023. Sans recrutement pour combler ces départs, la maternité de Sedan est vouée à terme à la fermeture, situation inacceptable pour les populations d'un bassin de vie de 85.000 habitants et pour le poids que cet arrêt ferait peser sur le service du centre hospitalier de Charleville-Mézières, inadapté pour assurer cette charge supplémentaire.

Nous ne pouvons nous résigner, ni accepter la disparition d'une offre de soins sur un territoire qui se relève peu à peu d'une déprise économique et d'une perte d'attractivité. Le Conseil municipal est fondamentalement attaché à son Hôpital et son avenir passera par une pérennité de tous ses services.

Parce que nous voulons que nos administrés puissent continuer à être accueillis et soignés dans de bonnes conditions, le Conseil Municipal de Messincourt demande le soutien et l'appui du Ministère pour aider au recrutement des deux anesthésistes, indispensable au maintien des activités essentielles de la maternité du Centre Hospitalier de Sedan mais aussi, essentiel

pour préserver la réanimation au sein de cet hôpital. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion contre la fermeture de la maternité de Sedan.

N°20230903-9 Divers

Monsieur le Maire, M. DELVAUX Johnny et Mme FRIEDRICH Céline ont présenté le projet d'assainissement, suite à la venue du cabinet Dumay, de l'agence de l'eau :

Une subvention de 80% est possible pour les travaux

Des travaux seront à prévoir chez les particuliers, avec une prise en charge par la commune.

Mise en place d'une réunion publique, pour expliquer le projet, qui se tiendra le 31 mars 2023 à la salle multisports, de prendre contact avec M.NONNON pour l'achat de la parcelle pour la future lagune.

M.HUDEC Lionel aborde le sujet du problème de l'odeur de javel dans l'eau de la commune.

Un réajustement est prévu.

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	KACZMAREK Béatrice	FERRARI Ludovic
DELVAUX Johnny	FRIEDRICH Céline	COLOMBEAU Johan Pouvoir à FERRARI Ludovic	ROBIN Hervé	PIERRON Jimmy Pouvoir à ROBIN Hervé
FERRARI Olivier	PAQUIS Claire	HOURRIEZ Amandine		